Nations Unies S/2016/88

Conseil de sécurité

Distr. générale
28 janvier 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 janvier 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous présenter les principales conclusions et recommandations issues de l'examen stratégique du Bureau de mon Envoyé spécial pour le Sahel, qui a été mené à bien par le Département des affaires politiques du Secrétariat en décembre 2015.

Cet examen stratégique a été conduit d'octobre à décembre 2015 à New York et dans la région (à Dakar, Nouakchott et Bamako) afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et d'analyser les difficultés rencontrées et les perspectives à cet égard. L'équipe chargée de l'examen devait notamment déterminer s'il fallait adapter les objectifs et la structure institutionnelle du Bureau, et formuler des recommandations sur l'emplacement de son siège, conformément à la demande du Conseil de sécurité (voir S/PRST/2015/24).

L'examen a été effectué en concertation avec toutes les entités des Nations Unies concernées, et a notamment donné lieu à des consultations avec certains membres du Conseil de sécurité, avec des représentants du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes régionales et internationales.

L'équipe chargée de l'examen a constaté que le Bureau avait fait des progrès notables dans l'exécution de son mandat complexe, novateur et hybride, qui a une double dimension politique et programmatique. Elle a souligné que le Bureau avait adopté une approche innovante et que, faute de cadre de référence, il l'avait mise en œuvre avec souplesse et créativité. Elle a considéré qu'il avait ainsi grandement contribué à élargir la palette d'outils internationaux au service de la prévention des conflits.

D'un point de vue plus particulier, l'équipe a constaté que mon Envoyée spéciale avait constamment soutenu et dirigé les structures de coordination instaurées pour garantir la cohérence de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée. Elle avait notamment constitué des mécanismes de coordination, participé à des processus de planification stratégique à l'échelle nationale et défini des priorités stratégiques en consultation avec des acteurs régionaux.

L'équipe chargée de l'examen a constaté que ces activités avaient permis de concevoir plusieurs projets conjoints au niveau régional, de mettre les documents de planification de chaque pays en conformité avec la Stratégie intégrée et d'accomplir des progrès sur la voie de la création d'un fonds d'affectation spéciale des Nations

Unies pour le Sahel. Au niveau sous-régional, elle a noté que le Bureau avait fait des efforts pour renforcer ses liens avec les acteurs régionaux, mobiliser des partenaires et permettre aux populations locales de s'approprier la Stratégie intégrée, notamment en offrant ses bons offices, en facilitant la coopération et en fournissant un appui institutionnel au Groupe de cinq pays du Sahel et à ses activités. Le Bureau a en outre régulièrement mené des activités visant à renforcer la coordination entre les partenaires internationaux et régionaux, notamment en participant et en apportant son concours à la plateforme de coordination pour le Sahel et au groupe de contact informel des partenaires internationaux.

Notant que le Conseil de sécurité avait demandé que des recommandations soient formulées au sujet de l'emplacement du Bureau (voir S/PRST/2015/24), et que les chefs d'État du Groupe de cinq pays du Sahel avaient souhaité, lors du sommet du 20 novembre 2015, que le Bureau soit renforcé et transféré au siège du Groupe à Nouakchott, l'équipe a étudié les avantages et les inconvénients d'un tel transfert. Compte tenu des difficultés opérationnelles qu'il pose, elle a indiqué que la mise en place d'une petite cellule de liaison à Nouakchott serait une bonne solution.

En ce qui concerne la structure institutionnelle du Bureau, l'équipe a examiné les trois possibilités ci-après :

a) Maintien du Bureau à Dakar, comme entité autonome, avec une cellule de liaison à Nouakchott;

b) Transfert du Bureau à Nouakchott, comme entité autonome;

c) Fusion du Bureau et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), qui serait rebaptisé Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). Dans ce cas de figure, le Bureau serait renommé « Bureau des Nations Unies pour le Sahel » et serait dirigé par l'actuelle Sous-Secrétaire générale, qui ferait rapport au Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et Chef de l'UNOWA. Le niveau actuel des effectifs et des ressources serait maintenu. L'équipe chargée de l'examen a indiqué que cette fusion pourrait prendre deux formes : une fusion partielle, dans le cadre de laquelle les capacités actuelles d'appui à la Stratégie intégrée resteraient sensiblement les mêmes, sauf pour ce qui est du rattachement hiérarchique au Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et Chef de l'UNOWA; ou une fusion intégrale, dans le cadre de laquelle la Chef du Bureau de l'Envoyé spécial pour le Sahel ayant rang de sous-secrétaire général serait aussi représentante spéciale adjointe pour l'Afrique de l'Ouest, et assumerait des responsabilités relatives à l'ensemble du bureau régional et de son mandat.

Notant que chacune de ces options impliquait des compromis politiques et opérationnels, l'équipe chargée de l'examen a conclu que la fusion partielle offrirait des conditions optimales pour la mise en œuvre de la Stratégie intégrée dans la mesure où elle permettrait notamment de bénéficier de l'expérience de hauts responsables, de nouer des liens politiques à haut niveau, d'avoir des moyens techniques suffisants et de tirer le meilleur parti des ressources. Cela montrerait également la détermination de l'ONU à rester politiquement engagée au Sahel, en réponse à l'appel des États Membres de la région.

L'équipe chargée de l'examen a par ailleurs souligné qu'il était nécessaire, dans le cadre de l'établissement du mandat du Bureau ou de l'entité qui lui

succéderait, de donner des orientations qui fassent autorité sur la zone géographique du mandat, et en particulier de définir la répartition des rôles entre les cinq principaux pays et la région du Sahel dans son ensemble. Par ailleurs, il est ressorti de l'examen que le mandat révisé devrait définir plus précisément l'étendue des compétences du Bureau ou de l'entité qui lui succéderait en matière de programmation et de mobilisation de fonds.

J'ai l'intention de mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen stratégique, y compris de procéder à la fusion partielle du Bureau de mon Envoyé spécial pour le Sahel et de l'UNOWA, et de modifier selon qu'il conviendra les orientations relatives à l'exécution de la Stratégie intégrée.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon